

**A diffuser à  
tous les ITPE**

**la lettre**  
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Numéro 207

Paris, le 25 novembre 2003

**Objectif atteint pour le TA Divisionnariat 2004 mais ...  
des incertitudes persistantes sur le statut et sur le Principalat !**

Cher(e) camarade,

Lors de la CAP de ce jour, grâce à la pression collective exercée, nous avons obtenu **un flux de 92 promotions pour le tableau d'avancement (TA) 2004 au Divisionnariat** (classique), ce qui **conforte le flux 2003 par cette voie de promotion** (92 lauréats également, y compris les reports d'une année sur l'autre dans les deux cas).

Concernant l'IRGS, les 19 camarades proposés cette année seront promus en 2004 pour 6 mois, avant leur départ en retraite. Ainsi, la quasi-automaticité de cette promotion ne se dément pas, la baisse du flux de cette promotion par rapport à 2003 étant liée structurellement à l'expansion significative du Principalat (CFC) de ces dernières années.

A ce dernier titre, le DPSM nous a garanti que le ministère œuvrait activement pour obtenir les moyens nécessaires à développer la promotion au Principalat (CFC), afin de tenir l'engagement ministériel de généralisation en 2004. Il nous a précisé qu'il faut obtenir, pour ce faire, l'accord du ministère du Budget sur l'ouverture de postes d'IDTPE supplémentaires. Dans le contexte budgétaire actuel, aucune garantie ne peut être apportée aujourd'hui sur l'aboutissement de cette démarche. **Le risque que le tableau d'avancement au Principalat (CFC) soit en recul en 2004 par rapport à 2003 est loin d'être écarté !**

Quant au statut, le DPSM a souligné les démarches actives en cours, permettant au ministère d'avoir aujourd'hui le projet d'inscrire le projet de décret de réforme du statut à l'ordre du jour du CTPM de décembre 2003. **Mais là encore, l'incertitude persiste sur la tenue de cet objectif essentiel pour que la réforme statutaire se concrétise et soit mise en œuvre en 2004.**

Si on peut clairement donner crédit au ministère d'agir pour aboutir dans le sens revendiqué et promis, il faut reconnaître que la pression collective y contribue très certainement de façon déterminante ! Aussi, **cette pression collective est plus que jamais indispensable**, pour que le projet de décret statutaire soit inscrit au CTPM de décembre 2003, afin que la réforme se concrétise en 2004 dans le sens revendiqué, et pour que le Principalat (CFC) soit généralisé dès 2004.

Je sais pouvoir compter sur **la mobilisation sans faille de chaque ITPE**, soucieux de l'avenir de tous et de chacun et, donc, **déterminé à manifester auprès du ministre pour que les engagements ministériels soient tenus.**

Bien cordialement.

**Eric TANAYS,  
Secrétaire Général**